

DANS LA C.G.T.F.O.

Le 7 février, le mot d'ordre du «*syndicalisme rassemblé*» n'a pas été suivi partout. En Loire-Atlantique, l'Union Départementale C.G.T.F.O n'a pas participé aux manifestations consensuelles.

Cependant trois jours plus tard, le 10 février, le Bureau Confédéral de la C.G.T.F.O., représenté par Michèle BIAGGI et René VALLADON, participait à une réunion de ce qui ressemble de plus en plus à une instance permanente du «*syndicalisme rassemblé*». Au cours de cette réunion, les bureaucraties syndicales, sous prétexte de lutte contre le C.P.E. et dans le cadre de la préparation de la «*présidentielle*» de 2007, ont appelé à re-manifester. Evidemment ce recours systématique aux manifestations «*saute-moutons*» indispose de plus en plus de militants de la C.G.T.F.O. Un effort a donc été consenti pour convaincre les militants de se joindre à Chérèque et Thibault (pour ne citer que ces deux là!) dans des manifestations qui n'ont que de lointains rapports avec la défense des «*intérêts particuliers*» des travailleurs. Dans cette optique, le bureau confédéral de la C.G.T.F.O. avec, sembil l'accord unanime de la C.E. Confédérale, a décidé de compléter l'appel à manifester le 7 mars par un appel à la grève.

Mais une telle décision ne peut être prise statutairement que par le Comité Confédéral. On se heurtait donc à un obstacle de taille, il est vrai, vite contourné par les bureaucrates en décidant de substituer à la réunion du CCN le recours à la procédure référendaire chère à la Vème République et au «*Saint Empire Romain Germanique*».

Comme de bien entendu, ce tour de passe passe n'a pas été du goût de tout le monde comme en témoignent les correspondances adressées à Jean-Claude MAILLY par Marc HEBERT et Yann PERROTTE...

Affaire à suivre!

Alexandre HEBERT.
